

TARIFS 2024

Il est obligatoire de nous fournir une attestation CAF (année en cours) précisant votre quotient familial lors de l'inscription de votre (vos) enfant (s). En cas de non-respect de cette règle, le tarif le plus élevé sera appliqué.

	QF de 0 à 1300 €	QF supérieur à 1300 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine En journée	13.50 €	14.00 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine En 1/2 journée-sans repas (matin ou après-midi)	5.50 €	6.00 €
Enfants extérieurs à la commune En journée	26.50 €	27.00 €
Enfants extérieurs à la commune En 1/2 journée-sans repas (matin ou après-midi)	11.00 €	11.50 €

MODALITES D'INSCRIPTIONS :

- En Mairie : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

Au Centre de Loisirs : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (sauf le vendredi jusque 16h15).

La fiche d'inscription est disponible en mairie ou au centre de loisirs. Elle est également téléchargeable sur le site de la Commune:

<https://www.tomblaine.fr/onglet-Ecole-Enfance/rubrique-Centre-de-Loisirs/fiche-d-inscription-mercredis-2024>

DOCUMENTS A FOURNIR :

1 dossier renseignement général annuel unique que vous avez dû remplir à la rentrée (pour les tomblainois) avec fiche sanitaire et copie vaccinations + attestation de droits CAF avec quotient familial de l'année en cours.

Le règlement du séjour: chèque bancaire ou espèces. Les chèques CESU et ANCV sont acceptés.

1 photo d'identité pour la carte du centre (pour nouveau inscrit)

RENSEIGNEMENTS

La Ville de Tomblaine organise le Centre de Loisirs les mercredis sur la journée, de 7h30 à 18h00.



ACCUEIL DES ENFANTS

Les enfants sont accueillis sur place au centre de loisirs **dès 7h30 jusqu'à 9h30 (dernier délai)** et peuvent être repris par un adulte responsable à partir de **16h45 jusque 18h00 (dernier délai)**. Une inscription à la 1/2 journée sans repas est possible : matin (**jusque 11h45 maxi**) et après-midi (**à partir de 13h30 impérativement**)

UN TRANSPORT EST ASSURE par le minibus ou le bus communal.

Les rendez-vous sont prévus aux arrêts suivants :
Les enfants doivent être déposés et repris par une personne responsable légale de l'enfant



Place des Arts

Aller
départ

8 h 30

Retour
arrivée

17 h 00

Boulevard Henri Barbusse
(devant la Salle Stéphane Hessel)

8 h 40

17 h 10

Place Emile Zola (Ensanges)

8 h 50

16 h 55

Le projet éducatif du Centre est à la disposition des familles qui peuvent en faire la demande auprès de la direction



IMPORTANT : Afin de faciliter le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, les inscriptions sont closes tous les **samedis à 12h00** pour la semaine suivante.

Toute absence **non justifiée (certificat médical)**, ne sera ni remboursée ni reportée

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



Centre de Loisirs Léo Lagrange

*Mercredis Récréatifs,
du 10 janvier au 03 juillet 2024*

INFORMATION IMPORTANTE
Seuls les enfants **scolarisés** de 3 ans à 12 ans seront accueillis au Centre de Loisirs



Centre de Loisirs Léo LAGRANGE
Chemin du Bois la Dame
54510 TOMBLAINE

03.83.20.70.15 - clsh@mairie-tomblaine.fr

Le programme proposé pour la période de janvier à juillet 2024

Les livres de contes et à histoires

de janvier à avril

Réalisation d'activités autour d'un Conte, d'une Histoire :

- Castelet, théâtre d'ombres (en carton, en bois...)
- Marionnettes (à doigts, à bâton, chaussettes...)
- Expression théâtrale et déguisement
- Livres géants et/ou Mini livres
- Tapis à histoires
- Livres à scratch
- Création de « Paper Cup Manga » à la manière de ...
SHINRASHINGE (Artiste japonais)
- Cartes « Pop-Up »
- les livres animés
- A la manière de ... **MONTESORI**

Pour tous les groupes :

Des grands jeux à la journée ou en demi-journée peuvent être proposés.

Le tir à l'arc, L'athlétisme (initiation) La course d'orientation

Les sports de ballons (initiation) Basket, handball, volley...

Les sports de raquettes (initiation) Speedminton, badminton, tennis de table, racquetball, speedball...

Les jeux de motricité, de coopération, les jeux collectifs

Pour tous les groupes :

Des olympiades intergroupes
Des activités en relation avec le sport
(diplômes, coupes, médailles...)
De la peinture, du transfert sur tee-shirt

Le sport de mai à juillet

Les activités associatives de la Commune

Le centre de loisirs peut accompagner les enfants inscrits à une activité associative de la commune uniquement sur **une seule activité par enfant** et sur les créneaux horaires **de 9h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h15**